

Remboursement des frais de stage - Mode d'emploi

• **présentation de la demande de remboursement :**

- dossier à insérer dans une pochette plastique transparente
- ordre des documents
 - enlever l'agrafe et ne pas joindre la 1ère page du dossier (page des consignes)
 - 1- imprimé nominatif de demande : à signer et dater par le stagiaire
 - 2- attestation de l'entreprise d'accueil présence obligatoire du cachet, de la date et de la signature
 - 3- pièce justificative "repas" (attestation de l'entreprise d'accueil)
 - 4- pièces justificatives "transport"
 - 5- RIB / IBAN obligatoire

• **frais de repas = forfait de 2.50 € par repas**

- pièce justificative = attestation de l'entreprise d'accueil

• **frais de transport : c'est la tarification la plus économique qui sera remboursée**

- **avec abonnement navigo *Imagine'R*** : remboursement des zones en complément de l'abonnement domicile / lycée
 - demander une modification temporaire des zones au service Imagine'R (au 09 69 39 55 55, sur internet imagine-r.com dans l'espace client, rubrique SAV ou dans certains comptoirs RATP). Ne pas oublier de charger le passe pour bénéficier des nouvelles zones et avant la fin du stage de demander le retour aux zones habituelles domicile/lycée
 - pièces justificatives = copie du passe Navigo Imagine'R recto/verso + attestation de l'abonnement domicile / lycée et attestation de changement de zones **ou** impression du contenu du Navigo avec les anciennes et nouvelles zones
- **avec abonnement navigo *classique*** : remboursement des zones en complément de l'abonnement domicile / lycée (forfaits supplémentaires hebdomadaires ou mensuels)

- remboursement du complément de zones (par exemple : abonnement domicile / lycée en zones 3/4 et stage en zone 1, le stagiaire doit charger son passe navigo d'un complément hebdomadaire ou mensuel de zone 1/2 qui s'ajoutera à son abonnement domicile / lycée 3/4 pour se déplacer entre les zones 1 à 4)
 - attention, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours de stage.
 - pas de remboursement de carnets ou tickets
 - pièces justificatives = copie du passe Navigo recto/verso, reçu des chargements et impression du contenu du Navigo avec les anciens et nouveaux forfaits
- sans abonnement de transport : remboursement des forfaits hebdomadaires ou mensuels nécessaires pour se rendre sur le lieu du stage
- pièces justificatives = copie du passe Navigo recto/verso et reçu des chargements
 - attention, le remboursement sera effectué au prorata du nombre de jours de stage.
 - pas de remboursement de carnets ou tickets

Le service de gestion est à votre disposition pour tout complément d'information.

Lycée Condorcet
Service de gestion (intendance)
01 49 76 15 76
int.0940122x@ac-creteil.fr